



Réseau Devenir d'Enfance

Vade-mecum réglementaire Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

LE RESEAU DEVENIR D'ENFANCE

Un groupe de professionnels, cadres de la petite enfance qui, depuis plusieurs années, échangent, partagent et réfléchissent autour de l'accueil de l'enfant.

Ce réseau regroupe actuellement une centaine de personnes couvrant 15 départements du grand Sud Est de la France métropolitaine.

LEURS OBJECTIFS

Identifier les enjeux sociétaux concernant l'enfant et sa famille et les répercussions sur la profession.

Partager des expériences et des réflexions autour des pratiques professionnelles.

Créer des liens et développer un tissu relationnel d'entraide et de savoir.

CONTACTS

MAIL

reseaudevenirdenfance@gmail.com

SITE WEB

www.reseaudevenirdenfance.jimdofree.com

INTRODUCTION

Le Réseau Devenir d'Enfance, lors de séances de travail, a pointé un manque de connaissances et d'outils sur le cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Il est apparu nécessaire de rassembler dans un même document le cadre législatif, les références réglementaires et les recommandations qui permettent d'organiser l'accueil de la petite enfance dans les EAJE.

En effet, chacune d'entre nous entend fréquemment « ça c'est interdit » ou « nous n'avons pas le droit de... », avant d'apprendre que la collègue d'un autre département ou d'une autre commune pratique fréquemment ce qui était déclaré interdit dans son établissement !

Comment y voir plus clair ? D'une part, il semble important de savoir chercher dans les textes pour faire la part des choses. D'autre part, dans d'autres domaines nous ne connaissons pas toujours bien le cadre législatif et nous pouvons parfois faire des erreurs par méconnaissance.

Après une première version en 2016, ce vade-mecum a été actualisé en 2020 puis avec cette nouvelle version en 2022 parue en janvier 2023. C'est une compilation de textes et de guides utiles. Tout en se voulant le plus complet possible, il n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Cette version a été relue et vérifiée par Géraldine Chapurlat, avocate, formatrice spécialisée dans le domaine, fondatrice du centre de formation Formané¹.

Des interprétations différentes de certains textes juridiques sont parfois possibles. En cas de litiges, seule la jurisprudence pourra donner des indications sur la « bonne lecture ».

Nous espérons que ce document vous sera utile et qu'il s'enrichira au fur et à mesure de vos contributions afin de rester vivant.

Bonne lecture !

Le groupe de travail du Réseau Devenir d'Enfance²

1 www.formaneo.org/

2 Liste des personnes ayant contribué à ce travail en fin de document.

Avant de commencer...

Quelques explications pour utiliser ce document

Le choix a été fait de se restreindre aux EAJE, voilà pourquoi ce document ne comporte pas de textes spécifiques relatifs aux RPE, aux MAM ou autres structures accueillant de jeunes enfants n'ayant pas l'appellation d'EAJE. Néanmoins un certain nombre de textes sont transversaux et beaucoup de références pourront être utiles à toutes les structures accueillant des jeunes enfants.

Dans la plupart des chapitres, nous avons indiqué les textes juridiques de référence complétés par des guides de recommandations ou des publications nous semblant utiles pour étayer et éclairer l'information du champ. Pour différencier les textes législatifs et les guides ou documents complémentaires, ces derniers sont en violet.

Vous trouverez :

- Les bases législatives, réglementaires et normatives (codes, lois, décrets, arrêtés, circulaires, normes AFNOR), données brutes sans commentaires et sans lien car très faciles à trouver sur Internet (Légifrance : www.legifrance.gouv.fr) ;
- Les « textes essentiels » sont les textes fondateurs pour la création et le fonctionnement des EAJE. Ils sont transversaux et constituent le socle de base. Ils sont en général repris dans chaque chapitre, afin de pouvoir s'y référer de manière thématique ;
- Les plans gouvernementaux en cours ;
- Les rapports récents commandés par le gouvernement ;
- Des guides ou documentations en ligne accessibles à tous (le lien figure sur le document).

Ceux-ci mettent en lumière l'ensemble des recommandations, ils sont donc très utiles au quotidien. Ils ont été choisis car ils nous semblaient pertinents, mais il est bien évident que les références de guides n'ont pas vocation à être exhaustives.

Aujourd'hui, Internet dispose d'une base documentaire très importante dans laquelle nous avons retenu :

- les guides issus d'instances gouvernementales ou « officielles » : sites du gouvernement et des ministères, Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et à l'Âge (HCFEA), Haute Autorité de Santé (HAS), Santé Publique France, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et Caisses d'Allocations Familiales (CAF), Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES), Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), Départements, autres services publics ;
- Dans de rares cas, des documents de références cités dans des guides officiels ;
- Et quelques guides issus d'instances non officielles, dans les cas où il n'y a aucun document « officiel » sur le sujet.

Bonne consultation...

Note de la juriste G. Chapurlat à l'attention des lecteurs

Le Réseau Devenir d'Enfance propose la troisième version de son vade-mecum, compilation de textes relatifs au contexte juridique au sens large du secteur de la petite enfance.

Cette compilation constitue un outil précieux à différents égards.

La réforme de la petite enfance nécessitait de mettre à jour l'ensemble des textes législatifs et réglementaires. En effet, la réforme des modes d'accueil issue de l'ordonnance du 19 mai 2021 bouleverse le fonctionnement des modes d'accueil. Il paraît donc fort utile que les professionnels de la petite enfance puissent disposer d'une compilation des principales dispositions de la réforme. La connaissance des règles qui régissent le fonctionnement des structures me paraît essentielle pour un secteur qui, pendant de nombreuses années, était relativement réticent à s'approprier cet environnement réglementaire.

Outil précieux, parce que le vade-mecum facilite la connaissance et l'appropriation du contexte juridique au sens large du secteur de la petite enfance : outre les références juridiques, le groupe de travail s'est attelé à recenser les autres sources qui facilitent la compréhension des règles et bonnes pratiques du secteur de la petite enfance.

Cet outil transmet les bases à partir desquelles chaque professionnel construira et pourra faire évoluer son projet d'accueil. Ce guide propose des clarifications pour échanger avec les équipes pour informer et répondre aux familles des enfants accueillis.

En proposant à ces professionnels les bases à partir desquelles ils pourront échanger, se positionner face à différents partenaires, c'est le professionnalisme de l'ensemble du secteur de la petite enfance qui est facilité !

Gageons que cet outil enrichi d'un grand nombre de références puisse aider chaque professionnel de la petite enfance à s'inscrire dans une relation de collaboration et de co-réflexion avec l'ensemble de leurs différents partenaires et contribuer à améliorer la réflexion autour de la qualité d'accueil.

D'un point de vue technique, en travaillant sur ce recueil de textes, j'ai milité auprès de ce groupe de travail pour qu'apparaissent non les lois, décrets ou arrêtés relatifs aux EAJE, mais les dispositions codifiées issues de ces textes. Je préconise donc plutôt que de parler de la loi du 17 mai 2013 (qui a modifié des dispositions relatives à l'autorité parentale) de parler des articles L371-1 et suivants dans lesquels les dispositions de la loi ont été insérées. Si des lois et décrets sont connus, constituent des références familières et des repères pour les professionnels de la petite enfance, ces repères sont – à mon sens – de faux amis : la loi est souvent incompréhensible en l'état, dans la mesure où elle vise uniquement les parties des articles qu'elle modifie. Les articles insérés dans les différents codes ont le mérite de l'intelligibilité.

Mieux encore, en se référant aux codes on ne se réfère qu'à des dispositions en vigueur : en prenant soin de les consulter sur Légifrance, vous aurez ainsi toutes les dispositions en vigueur au jour de la consultation du site.

Le Réseau Devenir d'Enfance a choisi de faire apparaître à la fois les codes et les décrets ou lois. Vous trouverez donc dans ce document les articles des codes (code civil, code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, etc.) et les numéros ou dates de décrets ou lois pour ne pas trop déstabiliser les habitudes et les repères.

G. Chapurlat

www.formaneo.org/

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
Avant de commencer.....	3
Quelques explications pour utiliser ce document.....	3
Note de la juriste G. Chapurlat à l'attention des lecteurs.....	4
LES TEXTES ESSENTIELS.....	7
<i>La réforme des modes d'accueil de 2021/2022 :</i>	7
CADRES POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL EN FRANCE ET PAYS FRANCOPHONES	9
<i>France.....</i>	9
<i>Belgique.....</i>	9
<i>Grand-duché du Luxembourg</i>	10
<i>Québec.....</i>	10
POLITIQUE PETITE ENFANCE	11
<i>Recherches et statistiques :</i>	11
<i>Schéma territorial de la petite enfance.....</i>	11
<i>Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022.....</i>	12
<i>Convention Territoriale Globale (CTG).....</i>	12
<i>Attribution des places.....</i>	12
<i>Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.....</i>	12
<i>Accueil d'enfants dont les parents relèvent de minima sociaux ou sont en insertion.....</i>	13
<i>Crèches à vocation d'insertion professionnelle.....</i>	13
<i>Horaires atypiques.....</i>	13
<i>Lutte contre les discriminations.....</i>	14
<i>Lutte contre les stéréotypes de genre.....</i>	14
FINANCEMENT EAJE	15
<i>PSU.....</i>	15
<i>Bonus mixité sociale et handicap.....</i>	16
<i>PAJE (micro-crèches à la PAJE).....</i>	16
PERSONNELS EAJE	17
<i>Qualifications professionnelles et ratio adulte/enfants.....</i>	17
<i>Droit du travail.....</i>	17
<i>Secret professionnel.....</i>	17
<i>Inscription obligatoire conseil de l'ordre infirmier.....</i>	18
<i>Sécurité au travail.....</i>	18
<i>Incapacités professionnelles.....</i>	19
<i>Formation continue du personnel.....</i>	19
<i>Analyse de pratiques professionnelles.....</i>	20
<i>Stagiaires.....</i>	20
<i>Vaccination des personnels.....</i>	20
LOCAUX ET MOBILIER	21
<i>Guides généralistes concernant locaux et équipements.....</i>	21
<i>Établissements recevant du public (ERP).....</i>	21
<i>Accessibilité.....</i>	21
<i>Sécurité incendie.....</i>	22
<i>Sécurité et risque majeur.....</i>	22
<i>Hygiène des locaux, des matériaux.....</i>	23
<i>Environnement.....</i>	23
<i>Qualité de l'air.....</i>	23
<i>Polluants.....</i>	24

<i>Bruit</i>	25
<i>Fourniture d'eau potable</i>	25
<i>Légionnelles</i>	25
<i>Normes équipements (mobilier, matériels, jouets)</i>	26
<i>Sécurité des aires de jeux</i>	26
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EAJE	28
<i>Assurance</i>	28
<i>Responsabilité civile</i>	28
<i>Collectes de données personnelles</i>	28
<i>Laïcité</i>	29
<i>Activités particulières</i>	29
<i>Transports d'enfants</i>	31
<i>Écrans</i>	31
<i>Alimentation</i>	31
<i>Hygiène HACCP</i>	32
<i>Nutrition</i>	33
<i>Santé</i>	34
<i>Place des familles et autorité parentale</i>	38
<i>Protection de l'enfance</i>	39
LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUE A LA CONCEPTION ET A LA REDACTION DE CE VADE-MECUM (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)	42

LES TEXTES ESSENTIELS

La réforme des modes d'accueil de 2021/2022 :

Au départ de la réforme, deux lois qui ne sont pas spécifiques petite enfance :

- **Loi n°1525** du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP).
- **Loi n°2021-1774** du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle.

Puis l'ensemble de la réforme, composée à ce jour de 14 textes, d'autres sont encore en attente de publication (décret d'application et arrêté).

Une ordonnance :

- **Ordonnance n°2021-811** du 19 mai 2021 des services aux familles.

7 décrets :

- **Décret n°2021-1115 du 25 août 2021** relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.
- **Décret n°2021-1131 du 30 août 2021** relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.
- **Décret n°2021-1132 du 30 août 2021** relatif aux assistants maternels agréés.
- **Décret n°2021-1446 du 4 novembre 2021** relatif aux conditions d'agrément, de suivi et de contrôle des assistants maternels et des assistants familiaux et aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant.
- **Décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021** relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel.
- **Décret n°2022-566 du 15 avril 2022** relatif à l'expérimentation de nouvelles coopérations entre autorités compétentes en matière de services aux familles.
- **Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022** relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles

7 arrêtés :

- **Arrêté du 16 août 2021** relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel.
- **Arrêté du 31 août 2021** relatif aux modalités de transmission des disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

- **Arrêté du 31 août 2021** créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- **Arrêté du 23 septembre 2021** portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.
- **Arrêté du 8 octobre 2021** relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant.
- **Arrêté du 9 mars 2022** portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité.
- **Arrêté du 29 juillet 2022** relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Ces textes modifient :

Le Code de la santé publique (CSP)

Dans sa partie législative :

- **Articles L. 2324-1 à L. 2324-4**
- **Articles L. 2111-1 à L. 2111-4**

Dans sa partie réglementaire :

- **Articles R. 2324-16 à R. 2324-50-4**
- **Article R. 2111-1**

Et le Code de l'action sociale et des familles (CASF)

Dans sa partie législative :

- **Articles L. 214-1 à L. 214-7**

Dans sa partie réglementaire :

- **Articles D. 214-1 à D. 214-6**

Documents permettant de comprendre ou résumer la réforme :

- **Uncass fiche pratique réforme petite enfance** : Attention ce document est intéressant mais il n'a pas été mis à jour et comporte quelques erreurs
https://www.unccas.org/IMG/pdf/fiche_pratique_unccas_reforme_petite_enfance_maj.pdf
- **Réforme des services aux familles et accueil du jeune enfant (foire aux questions)** :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/reforme-des-services-aux-familles-et-accueil-du-jeune-enfant-foire-aux>

Le document ci-dessous est en partie obsolète du fait de la réforme, néanmoins dans l'attente de documents le remplaçant, il nous semble toujours intéressant à lire en étant vigilant sur les points modifiés du fait de la réforme :

- **Guide UNCCAS « Petit précis pour une politique petite enfance parfaitement réussie » 2018**

www.unccas.org/petit-precis-pour-une-politique-petite-enfance-parfaitement-reussie

CADRES POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL EN FRANCE ET PAYS FRANCOPHONES

France

- « **Cadre national pour l'accueil du jeune enfant**, 10 principes pour l'accueil des jeunes enfants et leurs familles de leur naissance à 3 ans ». Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, avril 2017 :

solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf

- **Rapport ministériel** « Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels », Sylviane Giampino, mai 2016 :

- Complet : solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-giampino-vf.pdf

- Synthèse : solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese-rapport-giampino-vf.pdf

- **Rapport HCFEA** « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant », 22 mars 2019 :

- Complet : www.strategie.gouv.fr/hcfea-rapport-qualite-affective-avril-2019.pdf

- Synthèse : www.strategie.gouv.fr/hcfea-synthese-qualite-affective-avril-2019.pdf

Belgique

Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans). Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) :

<http://www.one.be/>

En trois parties :

- À la rencontre des familles :

www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Inclusion_et_accessibilite/Partie_pros/A_la_rencontre_des_familles_one.pdf

- À la rencontre des enfants :

www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Pratiques-accueil-A-la-rencontre-des-enfants.pdf

- Soutien à l'activité des professionnel.le.s :

www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Pratiques-accueil-A-la-rencontre-des-professionnels.pdf

Grand-duché du Luxembourg

- Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes : men.public.lu/fr/publications/enfance/informations-generales/cadre-reference-national.html

Québec

- Programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance (version 2019).
Accueillir la petite enfance : www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf

POLITIQUE PETITE ENFANCE

Recherches et statistiques :

- **Rapport HCFEA** « L'accueil des enfants de moins de trois ans » - 2018 :

www.strategie.gouv.fr/publications/laccueil-enfants-de-de-trois-ans

- **Observatoire National de la Petite Enfance** (ONAPE) et autres documents de recherches et statistiques petite enfance :

<https://www.caf.fr/nous-connaître/observatoire-national-de-la-petite-enfance-onape>

- **Rapport annuel de l'ONAPE** : Cette publication fournit des données statistiques sur l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans sa dimension de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, l'un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance. Rapport 2021 :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaître/Presse/2021/211229Rapport-onape-2021.pdf

- **DREES : Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques.** Des rapports réguliers sur les sujets touchant l'accueil des jeunes enfants en France :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/enfance-famille-et-jeunesse>

- **L'e-ssentiel** : Cette publication de la CAF valorise les principales données et les travaux d'études de la branche Famille de la Sécurité sociale. L'abonnement est gratuit avec une diffusion uniquement électronique :

<https://www.caf.fr/nous-connaître/l-e-ssentiel>

- **Recherches et statistiques de la CAF.** Ce site propose de nombreux rapports et statistiques consultables en ligne :

<https://www.caf.fr/nous-connaître/recherche-et-statistiques>

Schéma territorial de la petite enfance

- **Article D. 214-1 à D. 214-6, du CASF** : commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.

- **Décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021** relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel.

- **Rapport séminaire « Premier pas » par France Stratégie/CNAF/HCFEA**

L'ambition du séminaire est de proposer des actions relevant de politiques publiques structurées et lisibles centrées sur le développement, l'épanouissement et les acquisitions du jeune enfant :

[France Stratégie | France Stratégie \(strategie.gouv.fr\)](http://FranceStrategie.fr)

- **Commission des 1000 jours :**

[Une commission d'experts pour établir le rapport des 1000 premiers jours - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr)

- **Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)** « Comment faire de l'accueil du jeune enfant un véritable service public ? ». Avis sur un service public petite enfance, mars 2022 :

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022_04_sp_accueil_enfance.pdf

- **Comité de filière Petite Enfance.** Installé le 30 novembre 2021, le comité de filière « petite enfance » a pour objectif de :

- Mettre en place une gestion prévisionnelle territoriale et nationale partagée des emplois et des compétences visant à faire face à court terme à la pénurie de professionnels de la petite enfance au niveau national comme local, ainsi qu'à permettre le développement futur de l'offre d'accueil ;
- Répondre au sentiment de manque de reconnaissance des professionnels et au besoin de réaffirmation du sens de leur activité en œuvrant à améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance sur les plans de la rémunération et du parcours de carrière :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/comite-de-filiere-petite-enfance>

Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022

- **Texte intégral de la COG 2018/2022 :**

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/608/Partenaires/COG%202018%202022/COG%20partenaires_6%20pages.pdf

Convention Territoriale Globale (CTG)

- **Circulaire 2020 - 01** du 16 janvier 2020 circulaire sur la Convention Territoriale Globale (CTG). Nouvelle modalité de financement des CAF en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (Cej) :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Page_ParentsetFamilles/Page_Ludoth%C3%A8ques/C2020-01-09_CTG.pdf

- **Plaquette de présentation CAF** Convention Territoriale Globale :

<https://www.caf.fr/partenaires/convention-territoriale-globale>

Attribution des places

- **Vade-mecum attribution des places en crèches**, novembre 2018 :

www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000717.pdf

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

- **Plan gouvernemental 2018** : « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » :

solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf

- **Evaluation du plan pauvreté** : évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Rapport 2021, France Stratégie (strategie.gouv.fr) : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-rapport-2021>
- **L'égalité des chances dès les premiers pas**. Un soutien sans précédent à l'accueil du jeune enfant en 2021. Dossier de presse, mars 2021 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_mesures_petite_enfance_2021_vf-2.pdf

Accueil d'enfants dont les parents relèvent de minima sociaux ou sont en insertion

- **Articles D. 214-7 et 214-8 du CASF** : Garantie d'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants des personnes en insertion sociale ou professionnelle.
- **Loi n°2006-339 du 23 mars 2006** pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux.
- **Décret n°2006-1753 du 23 décembre 2006** relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales.
- **Décret n°2009-404 du 15 avril 2009** relatif au revenu de solidarité active.
- **Loi n°2014-873 du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Crèches à vocation d'insertion professionnelle

- **Instruction interministérielle N° DGCS/SD2C/DGEFP/2 016/224 du 29 août 2016** relative à la procédure d'adhésion à la charte nationale des « crèches à vocation d'insertion professionnelle ».
- **Accord et charte relatives aux crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle** avril 2016 : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/convention_creches_vip_mai_2016.pdf
- **Guide de déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)** CNAF2021 : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Page_Petite_Enfance/Page_Eaje/2-1_guide_deploiement_creche_avip_1_1_.pdf

Horaires atypiques

- **Tour de France des solutions d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques**, octobre 2021 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-horaires-atypiques-seef.pdf>

Lutte contre les discriminations

- **Guide Petite Enfance** « Plus d'égalité par une prévention des discriminations. Guide des professionnels 2015 ». Ce guide a pour objet d'aider les professionnels de la petite enfance à repérer les discriminations pouvant intervenir dans les pratiques quotidiennes, compte tenu du caractère souvent inconscient ou systémique de ces discriminations (discriminations vis-à-vis des usagers et/ou vis-à-vis des personnels) :

<http://petite-enfance50.fr/wp-content/uploads/2018/01/Guide-Petite-Enfance-et-Discrimination.pdf>

Lutte contre les stéréotypes de genre

- **Rapport IGAS** de décembre 2012 sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance :

www.igas.gouv.fr/egalite_fille_garcon_petite_enfance.pdf

- **Égalicrèche** : « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité » :

www.artemisia-egalicreche-filles-garcons-sur-chemin-egalite

- **Initiative rapportée par le secrétariat d'État** chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/legalite-commence-avec-les-jouets/

- **Guide suisse** d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance envers les filles et les garçons : « La poupée de Timothée et le camion de Lison » :

<https://www.2e-observatoire.com/downloads/livres/brochure14.pdf>

- **Guide à l'usage des structures d'accueil de l'enfance** « Pour des femmes et des hommes dans les équipes éducatives » :

pour_des_femmes_et_des_hommes_dans_les_equipes_educatives_2015_guide.pdf
(proenfance.ch)

- **Rapport d'information stéréotype de genre**, rapport 2021

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b4517_rapport-information

- **Les jouets au service de la lutte contre les stéréotypes de genre**, signature d'une charte (2021) :

<https://www.economie.gouv.fr/jouets-lutte-contre-stereotypes-genre#>

FINANCEMENT EAJE

- **Document CNAF juin 2022** les aides aux partenaires de la CAF :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Cnaf_aide%20partenaires_v3.pdf

- **Un document général relatif au financement de l'accueil du jeune enfant 2019 :**

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Page_Petite_Enfance/Page_Eaje/Financement_EAJE_46622.pdf

PSU

Nouvelle **lettre circulaire CNAF n°2014-009** du 26 mars 2014 :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/698/partenaires%20locaux/gestionnaire%20d%27un%20%C3%A9quipement/%C3%A9tablissement%20accueil%20jeune%20enfant/2Corps%20de%20la%20circulaire%20Psu%202014_009_modifi%C3%A9%20juin%202019.pdf

- **Circulaire CNAF n° 2019-005 du 5 juin 2019** concernant le barème des participations familiales des EAJE Psu, Caisse Nationale des Allocations Familiales :

<https://www.cc-paysdesaverne.fr/download/petite-enfance/CNAF%20-%20Circulaire%20n%B02019-005%20du%205%20juin%202019.pdf>

- **Circulaire CNAF n°IT2022-126 du 28 septembre 2022** apportant des précisions relatives à la mise en application de la PSU,

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/2022/IT2022-126_Pr%C3%A9cisions_Relatives_Psu.pdf

- **Guides d'application de la PSU :**

Certaines CAF départementales ont édité des guides qui nous paraissent particulièrement clairs et récents :

- **Touraine 2021 :**

https://www.caf37-partenaires.fr/wp-content/uploads/2021/05/CC-GUIDE_PSU_2021.pdf

- **Loiret 2022 :**

<https://www.caf45-partenaires.fr/wp-content/uploads/2022/02/guide-psu-2022.pdf>

- **Maine et Loire 2022 :**

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/493/Partenaires/Petite%20enfance/Le_s%20EAJE/Guide_PSU_MAJ_2022_VF.pdf

- **Bas-Rhin 2022 :**
https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/671/partenaires/petite%20enfance/Guide%20PSU%2001-2022_v3.pdf

Bonus mixité sociale et handicap

- **Circulaire du 21 novembre 2018** n°2018-002 - Mise en place des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » dans le financement des établissements d'accueil du jeune enfant :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/161/Partenaires/Enfance%20et%20Parentalit%C3%A9/Petite%20enfance/Lettres%20circulaires%20PSU/LC%202018-002%20Bonus.pdf>

- **Powerpoint de présentation des bonus :**

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/768/Partenaires/Pages/Petite%20enfance/pr%C3%A9sentation%20bonus%20partenaires.pdf>

- **Circulaire n°2020-011** qui modifie les critères handicap pour ouvrir le droit au bonus :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/Avant%202021/C2020-011_Bonus_inclusion_handicap_financement_eaje.pdf

Investissement crèche

- **Circulaire n° 2021-009** du 2 juin 2021 :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/2021/C%202021-009_Plan_investissement_accueil_jeune_enfant.pdf

PAJE (micro-crèches à la PAJE)

- Montants et modalités des prestations :

- Site CNAF

<https://monenfant.fr/je-suis-un-professionnel>

- Site CAF, montant CMG structures :

www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde

- Site Paje emploi

www.pajemploi.urssaf.fr

PERSONNELS EAJE

Qualifications professionnelles et ratio adulte/enfants

Code de la santé publique :

- **Article 2324-34** relatif aux qualifications exigées pour diriger un EAJE.
- **Article 1324-35** relatif à l'adjoint de direction.
- **Article 2324-38** relatif à l'équipe pluridisciplinaire.
- **Article 2324-39** relatif à un référent santé et accueil inclusif.
- **Article 2324-40** relatif au personnel infirmier.
- **Article 2324-41** relatif au personnel éducateur de jeunes enfants.
- **Article R. 2324-42** relatif à la définition des diplômes des personnels d'encadrement des enfants et la règle des 40 % diplômés et 60 % qualifiés.
- **Article 2324-43 1** spécifiant certaines règles et en particulier dans le cas de présence d'assistants maternels dans l'EAJE.
- **Article 2324-43 2** précisant les règles d'encadrement dans le cadre de sorties hors crèche.
- **Article 2324-46 (de 46-1 à 46-5)** relatif aux quotités de temps de travail de la direction, de temps infirmier et d'éducateurs et au ratio adultes/enfants.
- **Article 2324-48 (de 48-1 à 46-3)** relatif aux quotités de temps de travail de la direction, de temps infirmier et d'éducateurs en crèche familiale.
- **Arrêté du 29 juillet 2022** relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.
- **Décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022, chapitre II**

Droit du travail

Pour le droit du travail, plusieurs cadres normatifs possibles selon le type d'employeur : privé lucratif, privé non lucratif ou public :

- Le Code du travail et les conventions collectives,
- Le statut de la fonction publique.

Secret professionnel

- **Articles 226-13 et 226-14** du Code pénal.
- **Article 9** du Code civil sur le respect de la vie privée.
- **Articles L. 121-6-2 et L 226-2** du CASF.

- **Articles L. 1110-4 et L. 2112-9** du Code de la santé publique portant sur la définition du secret et modalités du partage.
- **Loi n°83-634** du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Inscription obligatoire conseil de l'ordre infirmier

- **Décret n°2018-596** du 10 juillet 2018 relatif à l'établissement des listes nominatives des infirmiers salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre.

Sécurité au travail

- **Article R. 4121-1** et suivants et **R. 4741-1** du Code du travail (mise à jour des résultats de l'évaluation des risques).
- **Article R. 230-1** du Code du travail issu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (document unique).
- **Articles L. 4141-1** et suivants du Code du travail concernant l'obligation générale de l'employeur sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.
- **Directive 89/391/CEE** du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.
- **Article L. 230-2** du Code du travail, pris pour l'application du décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- **Arrêté du 23 avril 2009** portant extension d'un accord national interprofessionnel sur le stress au travail.
- **Guide pratique ARACT/ CHORUM.** « Risques professionnels et qualité de vie au travail dans les crèches : les pratiques de prévention » :
<https://www.nouvelle-aquitaine.aract.fr/thematiques/qualite-de-vie-au-travail/les-ressources-de-l-aract-nouvelle-aquitaine-pour-agir-sur-la-qvt/45-risques-professionnels-et-qualite-de-vie-au-travail-dans-les-crèches-un-guide-pratique>
- **Guide collectif 34** « Evaluer et prévenir les risques professionnels dans les structures d'accueil du jeune enfant. » :
<https://occitanie.aract.fr/evaluer-et-prevenir-les-risques-professionnels-dans-les-structures-daccueil-collectif-du-jeune>
- **Site consacré à la santé et à la sécurité au travail.** Fiche portant sur la prévention des risques des métiers de la puériculture et de la petite enfance :
[/www.officiel-prevention.com/formation/fiches-metier](http://www.officiel-prevention.com/formation/fiches-metier)
- « **Guide des bonnes pratiques dans les crèches**, aspects de sécurité et de santé au travail » (attention guide très intéressant mais relatif à la législation du Luxembourg) :
https://prevendos.lu/wp-content/uploads/2014/02/brochure_complete_creche_FR.pdf

- **Guide de prévention des TMS** pour les professionnels de la petite enfance :

<https://www.nouvelle-aquitaine.aract.fr/ressources/guides-pratiques-et-kit-methodologiques/513-guide-de-prevention-des-tms-pour-les-professionnels-de-la-petite-enfance>

- « **Préservation de la santé des professionnel-le-s de l'enfance** » brochure éditée en 2021 par la ville de Lausanne (Suisse) qui a pour objectif de faire de la prévention auprès des professionnel-le-s permettant à ces dernier-ère-s d'échanger, de réfléchir et de repérer les facteurs de risques ainsi que les pistes d'actions existantes :

https://issuu.com/villedelausanne/docs/vdl-spe-brochure_pr_sentation_pst_mars_2021

Incapacités professionnelles

- **Article R. 2324-33** du Code de la santé publique.
- **Article L. 133-6** du Code de l'action sociale et des familles (incapacités professionnelles).
- **Article 776-1** du Code de procédure pénale : vérification casier judiciaire B2.

Formation continue du personnel

- **Loi n°2004-391 du 4 mai 2004** (Code du travail) relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social : droit individuel à la formation, plan de formation, congé de formation, négociation sur la formation.

- Statut des fonctionnaires d'État et des collectivités territoriales (droits et devoirs des fonctionnaires).

- **Décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale **modifié par** le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

- **Plan de formation des professionnels** de la petite enfance dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- Axe 1 – Le langage :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_1_-_le_langage.jpg
- Axe 2 – L'alimentation et la nature :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_2_-_l_alimentation.jpg
- Axe 3 – L'art et la culture :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_3_-_l_art_et_la_culture.jpg
- Axe 4 – L'accueil occasionnel :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_4_-_accueil_occasionnel.jpg
- Axe 5 – La prévention des stéréotypes :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_5_-_prevention_des_stereotypes.jpg
- Axe 6 – L'accueil des parents :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_6_-_accueil_des_parents.jpg
- Axe 7 – Le numérique :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/jpg/axe_7_-_le_numerique.jpg

- **Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_plan_de_formation_pe_2021_20210506_vf.pdf

- **Article L. 542-1** du Code de l'éducation concernant la prévention des mauvais traitements par une formation aux infractions sexuelles à l'encontre des mineurs et leurs effets.

Analyse de pratiques professionnelles

- **Article 2324-37 du CSP** rendant obligatoires des temps d'analyse de la pratique en EAJE.
- **Arrêté du 29 juillet 2022** article 7 qui précise les qualifications et l'expérience obligatoires des personnes animant les séances d'analyse de la pratique.

Stagiaires

- **Article L. 124-1** et suivants du Code de l'éducation.
- **Article L. 612-11** et suivants du Code de l'éducation.
- **Loi n°2014-788** du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration de statut des stagiaires.
- **Article R. 2324-33** du Code de la santé publique obligeant la structure à vérifier la capacité à s'occuper d'enfants (incapacités professionnelles et casier judiciaire).
- **Article L. 133-6** du Code de l'action sociale et des familles (incapacités professionnelles).
- **Article 776-1** du Code de procédure pénale : vérification casier judiciaire B2.

Vaccination des personnels

- **Articles L. 3111-1** et suivants et **L. 3112-1** du Code de la santé publique, vaccinations obligatoires ou recommandées.
- **Arrêté du 6 mars 2007** relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L. 3111-4 du Code de la santé publique.
- **Arrêté du 2 août 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L. 3111-4 du CSP.
- **Instruction n°DGS/RI1/RI2/2014/21** du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du Code de la santé publique précisant « qu'une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude » (page 4).
Exceptions : voir article 5 de l'arrêté du 2 août 2013.
- **Synthèse du cadre réglementaire** et des vaccinations obligatoires et recommandées par profession et par établissement :
[Professionnels de santé | Vaccination Info Service \(vaccination-info-service.fr\)](http://Professionnels de santé | Vaccination Info Service (vaccination-info-service.fr))

LOCAUX ET MOBILIER

- **Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national** relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage :

- **Article R. 2324-28 du CSP** sur l'organisation des locaux et leur aménagement.

Le Règlement sanitaire départemental (RSD) est un texte propre à chaque département. Cela se traduit par des arrêtés préfectoraux en application de l'ancien article 1^{er} du Code de la santé publique (CSP) qui stipulait que « *dans tous les départements, le préfet est tenu, afin de protéger la santé publique, d'établir un règlement sanitaire applicable à toutes les communes du département* ».

Guides généralistes concernant locaux et équipements

- **Guide « Recenser, prévenir et limiter les risques sanitaires environnementaux dans les bâtiments accueillant des enfants » :**

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DGALN_Guidefinal_risques%20sanitaires%20environnementaux_1107.pdf

- **Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants** dans un environnement sain « Bâtir & Rénover », ARS Nouvelle Aquitaine, guide 2022 :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/accueillir-bebe-dans-un-environnement-sain-professionnels-de-la-petite-enfance>

Établissements recevant du public (ERP)

- **Articles R. 143-2 à R. 143-17** du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations de sécurité.

- **Articles R. 143-18 à R. 143-21** du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux classements des établissements.

Accessibilité

- **Articles L. 161-1 à L. 165-7** du Code de la construction et de l'habitation relatifs à l'accessibilité.

- **Articles R. 164-1 à R. 164-6** du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux dispositions applicables aux ERP situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes.

- **Loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Article R. 123-2** du code de la construction et de l'habitation.

Sécurité incendie

- Code de la construction et de l'habitation - partie législative.
Titre IV : sécurité des personnes contre les risques d'incendie.
Chapitre III : Bâtiments recevant du public.
- **Article R. 121-3** du Code de la construction et de l'habitation sur la qualité des matériaux pour la résistance au feu.
- **Arrêté du 25 juin 1980** sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (livre I). Dispositions applicables à tous les ERP (classement, adaptations des règles de sécurité, cas particuliers, contrôle des ERP).
- **Arrêté du 25 juin 1980** sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (livre II). Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories.
- **Arrêté du 25 juin 1980** sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (livre III). Dispositions applicables aux ERP de 5^e catégorie.
- **Guide de sécurité pour les établissements recevant du public**, 2019 :
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/guide_erp-ipo-e_exe2_150dpi_version_mise%20en%20ligne-min.pdf
- **Registre public d'accessibilité**, guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public :
<https://handicap.gouv.fr/registre-daccessibilite-obligatoire-un-guide-pour-les-erp>

Sécurité et risque majeur

- **Circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261** du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.
- **Guide ministériel « Sûreté dans les EAJE**, se préparer et faire face aux situations d'urgence particulière », avril 2017 :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/final_mise-a-jour_24-avril_guide-securite_eaje.pdf
- **Vigilance attentats : les bons réflexes**. Guide à destination des personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, juin 2016 :
<http://www.sqdsn.gouv.fr/uploads/2017/02/guide-pratique-pour-les-personnels-des-etablissements-de-sante-sociaux-et-medico-sociaux.pdf>

Hygiène des locaux, des matériaux

- **Normes relatives à la destruction et/ou inhibition des bactéries :**
 - NFT 72-150-151 ;
 - NFT 72-170 ;
 - NFT 72-171 ;
 - NFT 72-190.
- **Normes relatives à la destruction et/ou inhibition des micro-organismes :**
 - NFT 72-180 ;
 - NFT 72-181 ;
 - NFT 72-200 ;
 - NFT 72-201 ;
 - NFT 72-230 ;
 - NFT 72-231.
- **Norme relative à la destruction des virus :** NF EN 14476.

• **Guide de recommandations** pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain, 2017, Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/guide-de-recommandations-pour-laccueil-denfants-dans-un-environnement-sain-du-2-janvier-2017>

• **Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité, conduites à tenir.** Document du Haut conseil de la santé publique, 2012 (indique les règles d'hygiène au quotidien et en cas d'épidémie) :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=306>

Environnement

• **Code de l'environnement** (définit les règles et les procédures de prévention des risques de pollution liés aux sols, aux matériaux de construction et au bruit).

- **Guide de diagnostic** et de prise en charge des syndromes collectifs inexplicables :

<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/diagnostic-et-prise-en-charge-des-syndromes-collectifs-inexpliques.-guide-technique>

Qualité de l'air

• **Article L. 111-9** du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement Intégré notamment aux arts.

- **Article L. 221-8 et R. 221-30** et suivants du Code de l'environnement issu du décret n°2012-14 du 5/01/2012.

- **Article R. 221-22** et suivants issus du décret n°2011-321 du 23/03/2011.

- **Article R. 221-29-1** du Code de l'environnement relatif aux valeurs-guides pour l'air intérieur.

- **Arrêté du 1^{er} juin 2016** relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public et modalités d'élaboration du plan d'action en matière de qualité de l'air intérieur.

- « **La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants, le rôle des collectivités locales et des gestionnaires de structures privées** ». Nouveau dispositif réglementaire 2018/2023 - Document édité par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette référence permet d'accéder à tous les textes en vigueur actuellement à l'exception des plus récents :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Surveillance%20de%20la%20qualit%C3%A9%20de%20l%27air%20enfants%20%202018-2023%20-%20collectivit%C3%A9s.pdf>

- **Guide pour une meilleure qualité de l'air** dans les lieux accueillant des enfants, ministère de la Transition écologique et solidaire et ministère des Solidarités et de la santé,, 2019 :

www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-complet-QAI-web.pdf

Polluants

Amiante

- **Article 1334-14 CSP** et suivants.

Plomb

- **Articles L.1334-1 et R. 1334-2** et suivants du CSP.

- **Arrêté du 25 avril 2006** paru au JO du 26 avril 2006 (plomb dans les peintures anciennes).

- **Article R. 1321 à R. 1321-61 du CSP**, arrêté du 11 janvier 2007 (plomb dans l'eau d'alimentation).

- **Circulaire DGS/SD7A n°45 du 5 février 2004** relative au contrôle des paramètres plomb, cuivre et nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Radon

- **Articles R. 1333-10 et R. 1333-15** du CSP.

- **Arrêté du 27 juin 2018** portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Champs magnétiques

- **Instruction du 15 avril 2013** relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité, NOR : DEVP1309892J.

WIFI

- **Loi n°2015-136** du 9 février 2015 article 7.

Sols pollués

- **Circulaire du 08/02/2007** relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles.

Bruit

- **Guide pour offrir un environnement sonore de qualité** « Grandir avec les sons », 2014, Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) :

<https://www.bruit.fr/education-a-l-environnement-sonore/grandir-avec-les-sons-un-guide-pour-offrir-aux-enfants-un-environnement-sonore-de-qualite>

- **Qualité acoustique des EAJE**, Guide n°5, juin 2015, CNB :

<https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-5-acoustique-creches.pdf>

- **Agir pour réduire le bruit dans les espaces d'accueil des jeunes enfants**, INRS, juillet 2022 :

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206488>

Fourniture d'eau potable

- **Article L. 1321-1** du Code de la santé publique.
- **Articles R. 1321-44 à R. 1321-46** du CSP.

Légionnelles

- **Arrêté du 1^{er} février 2010** relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire. NOR : SASP1002960A.

- **Circulaire n°DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010** relative aux missions des Agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1/02/2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

- **Guide d'information pour les gestionnaires d'établissements recevant du public** concernant la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 1/02/2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire collectifs :

<https://www.paca.ars.sante.fr/media/4364/download?inline>

Normes équipements (mobilier, matériels, jouets)

- **Article L. 421-3** du Code de la consommation.
- **Article 215-2-4** du Code de la consommation relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture.
- **Avis relatif à l'application du décret n°91-1292 du 20 décembre 1991** relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture.
- **Article n°95-949 du 25 août 1995** relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des lits superposés destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités. NOR : ECOC9510108D.
- **Article n°96-796 du 6 septembre 1996** modifiant le décret n° 89-662 du 12 septembre 1989 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets. NOR : INDD9600372D.
- **Article n°2010-166 du 22 février 2010** relatif à la sécurité des jouets. NOR : ECEI0927343D.
- **Norme NF S 54-300 (juillet 2001)**, matériel éducatif de motricité, exigences de sécurité et essais.
- **Norme NF EN 71-1 et 71-2** relatives à la sécurité des jouets
- **Norme NF EN 71-3.**
- **Norme NF 315** petite enfance, jouets, matériels, mobiliers.
- **Norme 01.NFH 07** mobilier de crèche.
- **Directive européenne n°2005-84** du 14 décembre 2005 (phtalates dans les plastiques).
- **Directive européenne 2004/42/CE** fixant la teneur totale en COV des peintures et vernis sur le mobilier.
- **Norme XP S 54-045 (janvier 2003)**, couchettes pour enfants, à usage domestique ou collectif, exigences de sécurité et méthodes d'essai.
- **Loi n°2012-1442** du 24 décembre 2012 (Bisphénol).

Sécurité des aires de jeux

- **Article n°94-699 du 10 août 1994** fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.
- **Article n°96-1136 du 18 décembre 1996** fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.
- **Groupe de normes NF EN 1176 et NF 1177**, équipements et sols d'aires de jeux, en sept parties, fiches pratiques sécurité aires de jeux DGCCRF, juillet 2019 :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Aires-collectives-jeux>

- **Document de l'AFNOR** « Quels sont les textes réglementaires et normes qui encadrent les aires de jeux et leurs équipements, tels que les bacs à sable, tourniquets, balançoires, toboggans ? » :

<https://normalisation.afnor.org/thematiques/aires-de-jeux/>

Bac à sable

- **Norme AFNOR NF S 54-206 d'avril 1995** concernant les conditions matérielles.
- **Norme AFNOR XP S 54-207 de mars 1996** concernant les conditions sanitaires.

Les plantes toxiques

- **Livret « Devenir ASSMAT ... tout simplement »** :

https://devenirassmat.com/wp-content/uploads/prive/221/DAM_plantes-toxiques.pdf

FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EAJE

Assurance

- **Article R. 2324-33** du CSP.

Responsabilité civile

- **Article 1240** et suivants du Code civil.

Collectes de données personnelles

- **Le règlement général de protection des données (RGPD)** est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018. Il s'inscrit dans la continuité de la loi française « Informatique et Libertés » de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français :

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd>

<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>

- **La norme simplifiée NS-058** liste de façon limitative les données qui peuvent être collectées dans le cadre de ces fichiers :

www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/ns-058.pdf

- **Charte** encadrant la connaissance des enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant dite charte FILOUE :

<https://www.caf.fr/nous-connaître/filoue>

- **Référentiel relatif aux traitements de données** à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de la protection de l'enfance et des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un an, février 2022 :

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_protection_enfance.pdf

<https://www.cnil.fr/fr/protection-de-lenfance--la-cnil-publie-un-referentiel>

Laïcité

- **Loi du 9 décembre 1905.**

- **Observatoire de la laïcité :**

<https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

<https://www.gouvernement.fr/rapport-annuel-de-l-observatoire-de-la-laicite>

- **Charte laïcité branche famille CNAF :**

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/03/charte_cnaf.pdf

- **Charte laïcité service public :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_laicite.pdf

- Laïcité, « **Le vade-mecum des maires de France** » :

https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=AMF_14082_VADE_MECUM.pdf&id=14082

- **Rapport sur la formation** au principe de laïcité des agents public, mai 2021 :

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279902.pdf>

Activités particulières

Sorties hors crèche

- **Article R. 2324-43-2 du CSP** « *Pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie permet de garantir un rapport d'un professionnel pour cinq enfants.* »

Activités dangereuses

Pas de textes pour les EAJE. Par défaut : voir textes Accueil Collectif de Mineurs.

- **Article R. 227-13** du Code de l'action sociale et des familles sur la pratique d'activités physiques portant application de l'arrêté du 25 avril 2012.

- **Baignades** : **Article A322-8** du Code du sport pour les conditions de qualification d'encadrement baignade.

- **Équitation** : pas de textes pour les EAJE. Par défaut : voir textes Accueil Collectif de Mineurs.

Activités artistiques

- **Protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel** des jeunes enfants, ministère de la Culture et de la communication, ministère des Familles, de l'enfance et du droit des femmes, mars 2017 :

- Présentation :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/lieux-d-accueil-et-d-ecoute-des-enfants-et-des-adolescents/article/protocole-d-accord-pour-l-veil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>
- Texte du protocole :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_eveil_artistique_culture.pdf

- **Rapport Sophie Marinopoulos** « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle, Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent », ECA-LEP, janvier 2019 :

www.culture.gouv.fr/Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants/

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000584.pdf>

- **Kit de communication à télécharger** « Ma santé à moi elle est culturelle » :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants/Ma-sante-a-moi-elle-est-culturelle-kit-de-mediation-sur-la-Sante-Culturelle-C>

- **Guide pratique** « À portée de mains - propositions pour une entrée dans l'éveil artistique et culturel des enfants de 0 à 3 ans », conçu avec les associations Le Furet et Les Assemblées mobiles et les services centraux du ministère de la Culture. Culture, octobre 2021. Il a été conçu afin de favoriser la découverte et l'appropriation des enjeux de l'éveil artistique et culturel par les parents, éducateurs, structures culturelles et collectivités territoriales :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/actu/an/2021/A-portee-de-mains-le-guide-de-l-veil-artistique-des-tout-petits>

- **L'éveil artistique et culturel** du jeune enfant - Repères et ressources pour agir :
<https://www.enfancemusique.asso.fr/wp-content/uploads/2022/02/CF2223-16p-web-1.pdf>

Jouer dehors et dans la nature

- **Guide belge (ONE)** « La nature s'invite dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil (0-6 ans) » :

<https://www.goodplanet.be/docs/edu/AB-Vitamine-Vert-LR.pdf>

- **A la découverte de la nature** avec les jeunes enfants, document élaboré par le Département de Seine-Saint-Denis :

<https://ressources.seinesaintdenis.fr/A-la-decouverte-de-la-nature-avec-les-jeunes-enfants>

Transports d'enfants

- **Articles R. 412-1 et R.4 12-2** du Code de la route.
- **Décret n°2003-637 du 9 juillet 2003** modifiant l'obligation du port de ceinture de sécurité aux occupants des véhicules de transport en commun de personnes, lorsque les sièges sont équipés d'une ceinture de sécurité.
- **Arrêté du 18 mai 2009 (JO du 16/06/2009)** modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.
- **Décret n°2005-277 du 25 mars 2005** relatif à la ceinture de sécurité et modifiant le code de la route.

Écrans

- **Avis du 12/12/2019** du Haut conseil de la santé publique relatif aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans :
<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1074>
- **La protection des tout petits** face aux écrans conseils du CSA et l'ARCOM :
<https://www.csa.fr/Protger/Protection-de-la-jeunesse-et-des-mineurs/La-protection-des-tout-petits>
- **Règles des 3-6-9** outils et campagne de prévention :
<https://www.3-6-9-12.org/les-balises-3-6-9-12/>
- **Pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes**, février 2022 :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_ecran_enfants_et_jeunes_2022_accessible.pdf

Alimentation

Biberons et lait maternel

- **Recommandations d'hygiène** pour la préparation et conservation des biberons (documents AFSSA) :
 - Juillet 2005 :
<https://www.anses.fr/fr/system/files/MIC-Ra-BIB.pdf>
 - Janvier 2013 :
<https://www.anses.fr/fr/content/biberon-comment-le-preparer-et-le-conserver>
- **Guide Comment bien recueillir, conserver et transporter le lait maternel en toute sécurité** (social-santé.gouv.fr) :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations_d_hygiene_pour_les_biberons-2.pdf
- **Favoriser l'allaitement maternel des enfants** confiés à un établissement d'accueil du jeune enfant ou chez un(e) assistant(e) maternel(le) : deux supports élaborés par le Réseau Périnatalité Occitanie / Réseau Naître & Grandir en Languedoc-Roussillon.

- **Référentiel** pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant : http://www.nglr.fr/images/naitre/pdf/referentiels/allaitement/NGLR_allaitement_travail_pro_2012.pdf
- **Plaque** d'information pour les parents : www.nglr.fr/images/naitre/pdf/referentiels/allaitement/plaquette_parents.pdf

Hygiène HACCP

- **Règlement (CE) 178/2002** établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire dit « pack hygiène ».
- **Règlement (CE) 852/2004** relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.
- **Règlement (CE) n°2073/2005 du 22 décembre 2005** concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires.
- **Règlement (CE) 931/2011** relatif aux exigences de traçabilité (...) des denrées alimentaires d'origine animale.
- **Arrêté du 21 décembre 2009** relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant.
- **Arrêté du 8 octobre 2013** relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.
- **Note de service dgal/sdssa/n2011-8117** du 23 mai 2011 relative à l'hygiène en restauration collective.
- **Note de service n°8126** sur la restauration collective du 10 août 1998.
- **Note de service du 7 août 2006** relative à l'utilisation des œufs coquille en restauration.
- **Circulaire sur la sécurité des aliments et les bons gestes n°2002-004 du 3 janvier 2002** ou note de service 2001-8180 du 18/12/2001 relative aux aliments préparés par les parents.
- Le ministère de l'Agriculture a mis en ligne **un vade-mecum général d'hygiène alimentaire, et un vade-mecum sectoriel spécial restauration collective**, domaine de la sécurité des aliments, version 2.01, mars 2017.
- **Site de l'ANSES**. Beaucoup de guides et d'informations officielles sur l'hygiène et les actualités nutritionnelles : www.anses.fr/thematique/alimentation-et-nutrition-humaine
- **Un guide belge**, très bien fait pour les EAJE. Guide d'autocontrôle pour la sécurité alimentaire dans les milieux d'accueil collectifs de la petite enfance, guide officiel belge de l'Office de la naissance et de l'enfance : https://www.favv-afsca.be/autocontrôle-fr/guides/distribution/g041/documents/2014-09-22_G-041_FR_dd_29-05-2013.pdf

Nutrition

- **Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010** de modernisation de l'agriculture et de la pêche, article qui préconise la saisonnalité, l'éducation au goût et l'établissement d'une charte nutritionnelle dans les établissements recevant des enfants.

- **Article L. 230-1** qui préconise l'information et l'éducation au goût, le respect de la saisonnalité, la qualité gustative, le développement des circuits courts.

- **Article L. 230-5** qui demande l'établissement d'une charte nutritionnelle affichée et communiquée dans les EAJE.

- **Articles D. 230-28** et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

- **Décret n°2012-145 du 30 janvier 2012** relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans les EAJE.

- **Loi EGALIM n°2018-938 du 30 octobre 2018** pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Objectifs concernant la qualité, le local, le bio dans les restaurants collectifs scolaires. Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, une ordonnance est prévue.

- **GEMRCN** version 2 juillet 2015. Document reprenant toutes les recommandations nutritionnelles en collectivité, les grammages préconisés et les tableaux de fréquences d'apparition des aliments sur un cycle de 20 repas :

https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/nutrition/nutrition.pdf

- **Plan national nutrition santé 2019-2023** :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf

- **Plan national nutrition santé**, « Manger bouger ». Repères nutritionnels, site Santé publique France :

www.mangerbouger.fr/Manger-mieux/Manger-mieux-a-tout-age

- **Repères alimentaires pour les populations spécifiques** : enfants de 0 à 17 ans, femmes enceintes & allaitantes, personnes âgées, Anses, juin 2019 :

<https://www.anses.fr/pdf>

- **Nouvelles recommandations sur la diversification alimentaire**, septembre 2021, Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

- **Brochure pour les parents** diversification alimentaire, septembre 2021, Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/brochure/comprendre-la-vaccination-enfants-adolescents-adultes>

- **Conception des nouvelles recommandations concernant la diversification alimentaire des enfants jusqu'à 3 ans**. Santé publique France Octobre 2022.

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/conception-des-nouvelles-recommandations-concernant-la-diversification-alimentaire-des-enfants-de-moins-de-3-ans>

- **Mener un projet autour de l'alimentation** au sein des structures petites enfance, Pyrénées-Orientales, 2014 :

https://guide_alimentation_petite_enfance.pdf

- **Charte nutritionnelle petite enfance** de la ville de Bordeaux :

<https://fr.calameo.com/read/001480121b9693c36a85c>

- **Guide nutrition et petite enfance**, Ireps Nouvelle-Aquitaine, novembre 2021 :

<https://irepsna.org/wp-content/uploads/2022/01/Guide-nutrition-et-petite-enfance.pdf>

Santé

Vaccination obligatoire des enfants accueillis

- **Articles L. 3111-1 à 11** du Code de la Santé publique.

- **Articles R. 3111-1 à 4-2** du CSP.

- **Articles D. 3111-6 à 8** du CSP.

- **Article R. 3111-17** du CSP, admission en collectivité.

- **Article R. 3111-2** et suivants du code de la santé publique.

- **Décret n°2018-42** du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire.

- **Guide comprendre la vaccination** (INPES) :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/brochure/comprendre-la-vaccination-enfants-adolescents-adultes>

- **Vademecum vaccin 2022** :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

- **Calendrier simplifié des vaccinations 2022** :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/carte-postale/vaccination-etes-vous-a-jour-calendrier-simplifie-des-vaccinations-2022-carte-postale-anglais>

- **Le parcours vaccinal des 0/2 ans** :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/parcours_vdef.pdf

Épidémies et maladies infectieuses

- **Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité, conduites à tenir.**

Document du Haut conseil de la santé publique, 2012 (indique les évictions et les précautions à prendre) :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=306>

- **Guide pratique « Collectivités des jeunes enfants et maladies infectieuses »**, l'Assurance maladie, ministère de la Santé et des solidarités, société française de pédiatrie, 2006. (NB : il reste valide sur les conduites à tenir, pas sur les vaccinations) :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/collectivites-maladies-infectieuses_assurance-maladie.pdf

- **Épidémie de gale communautaire** : guide d'investigation et d'aide à la gestion, Institut de veille sanitaire, 2008 :
www.santepubliquefrance.fr/docs/epidemie-de-gale-communautaire.-guide-d-investigation-et-d-aide-a-la-gestion

- **Santé publique France, fiches thématiques** par maladies infectieuses, à déclaration obligatoire :
www.santepubliquefrance.fr/liste-des-maladies-a-declaration-obligatoire

- **Guide ONE 2019** « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » (Attention guide belge, mais très bien construit et très complet) :
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Sante_dans_milieux_accueil_2019.pdf

- **Guide Éco²crèche « Pratiques de soins et d'hygiène du jeune enfant en EAJE »** :
fr.calameo.com/read/004578930b7ec5174a507

- **Protocoles EAJE COVID 19 DGCS**. Nous n'avons pas mis de lien devant la multitude de protocoles et la rapidité de changement et de péremption de chacun.

Gestion des hyperthermies

- **Recommandation de bonne pratique** émanant de la Haute autorité de la santé, 2016 :
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-10/rapport_delaboration_-_prise_en_charge_de_la_fievre_chez_lenfant.pdf

Gestion de la canicule

- **Plan national Canicule** :
solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc_actualise_2017.pdf

- **Recommandations DGCS 2022** :
https://www.assistantes-maternelles-36.fr/media/Actualites/Canicule/Canicule_22_DGCS-1_Recommandations_Modes_Accueil_Jeune_enfant_Soutien_Parentalit_.pdf

- **Affiche ministère santé** pour les directions d'établissements recevant des enfants :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/forte_chaleur-enfants-08062022.pdf

Administration de traitements médicamenteux

- **Article L. 2111-3-1** du Code de la santé publique - Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

- **Article R. 2111-1** du Code de la santé publique - Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Référent santé et accueil inclusif

- **Article R 2324-39 du CSP** portant obligation d'un référent santé et accueil inclusif et décrivant ses missions. **Décret n°2021-1131 du 30 août 2021**
- **Arrêté du 29 juillet 2022** article 5 qui précise les modalités de l'expérience obligatoire des Infirmiers diplômés d'État pour pouvoir exercer les missions de référent santé et accueil inclusif.
- **Article R. 2324-40** du CSP et **décret n°2021-1131** du 30 août 2021 relatifs à la place de l'infirmier en EAJE.
- **Article R. 2324-46-I** du CSP et **décret n°2021-1131** du 30 août 2021 relatifs au temps dévolu à la mission du référent santé et de l'infirmier.
- **Article R. 2324-30-I** du CSP et **décret n°2021-1131** du 30 août 2021 relatifs à l'obligation de rédaction de protocoles d'urgence et de délivrance de soins.
- **Guide d'accompagnement des missions du référent santé & accueil inclusif** en modes d'accueil du jeune enfant, ANPDE, avril 2022, guide préfacé et validé par le ministère de la solidarité et de la santé :
https://static1.squarespace.com/static/5a9d173475f9eef8f485ccf8/t/62ce88de132d9851c7c4cc0b/1657702634604/ANPDE_GUIDE+RSAI_2022.pdf

Guides protocoles santé

- **Livret des protocoles d'hygiène, de soins et des recommandation** 2017 par l'association de gestion et développement de services Rhône-Alpes :
https://www.agds.fr/th_agds/tempfiles/17269news_usgks/2017-Livre-des-protocoles-et-des-recommandations.pdf
- **Guide des bonnes conduites** à adopter en crèche en cas de petits ou gros problème de santé. Rôle du médecin de crèche, Meurthe et Moselle, octobre 2013 (ce guide est obsolète dans toute la partie rôle du médecin de crèche mais il reste intéressant pour les protocoles de soins) :
www.meurthe-et-moselle.guide_medecin_creche.pdf
- **Protocole de santé Ville de Valbonne**, guide de décembre 2021. Attention la partie réglementaire n'est pas exacte :
<https://www.ville-valbonne.fr/wp-content/uploads/2022/05/22.20.1-protocole-de-sante-2022.pdf>

Les morts inattendues des nourrissons de moins de 2 ans

- **Association Naître et vivre** (association de prévention de la mort subite du nourrisson référencée par SpF, dépliants et affiches, information et formation des professionnels) :
<http://naitre-et-vivre.org/ressources-supports-prevention-min/>

Projet d'accueil individualisé (PAI)

- **Circulaire du 10 février 2021 NOR** : MENE2104832C – BO N°9 du 4 mars 2021, projet d'accueil individualisé pour raison de santé.

Enfant nécessitant une prise en charge particulière (handicap, maladie chronique)

- **Loi n°2005-102** du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées codifiés aux Art L 114 et suivants du CASF

- **Article R. 2324-17-I** du CSF, accueil inclusif en EAJE.

- Plusieurs départements ou associations ont édité des guides d'accueil d'enfants en situation de handicap en EAJE. Beaucoup sont très bien faits et intéressants. En voilà quelques exemples :

- « **Livret d'accompagnement de la charte d'accueil du jeune enfant en situation de handicap** », Gironde :
<https://www.chu-bordeaux.fr/Patient-proches/Handicap-et-h%C3%B4pital/livret-charte-accueil.pdf/>

- **La charte enfant handicap** Hauts de Seine, 2016 :
<https://caf.fr/sites/default/files/medias/921/Partenaires/Documents/Handicap/guide-handicap.pdf>

- **Guide pratique pour mettre en œuvre une plateforme** visant à faciliter l'inclusion des jeunes enfants en milieu ordinaire :
<https://www.firah.org/upload/l-appel-a-projets/projets-laureats/2017/so-in-crescendo/guide-so-in.pdf>

- **Livret à destination des établissements d'accueil de la petite enfance**. Accueil d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique :
https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Handicaps/%28ets%20accueil%29%20enfants%20porteurs%20handicap%20.pdf

- **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement** :
https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf

- **Repérage des troubles du neuro-développement (TND)** chez les enfants de moins de 7 ans :
https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/files-spip/pdf/brochure_reperage_tnd_2020.janv.pdf

- **Livret de repérage des troubles du développement**, 2022. « Parents et professionnels de la petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant » :
<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2022-01/Livret%20rep%C3%A9rage%20professionnel%20petite%20enfance%20060122.pdf>

- **Rapport HCFEA « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap** de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille »

- Rapport complet :
https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Rapport_inclusion_handicap-petite_enfance_VF.pdf

- Synthèse :
https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/synthese_inclusion_petite_enfance_handicap_vf2408.pdf

Place des familles et autorité parentale

Autorité parentale :

- **Articles 371 à 381** du Code civil comprenant.
- **Loi n°2002-305** du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale codifiée aux articles 371-1 et suivants du Code civil.
- **Décret n°2017-148** du 7 février 2017.
- **Loi n°96-604** du 5 juillet 1996.
- **Loi n°93-22** du 8 janvier 1993.
- **Loi** du 22 juillet 1987.
- **Loi 70-459** du 4 juin 1970.
- **Article 310** et suivants du Code civil (filiation).
- **Articles 311-21 à 311-24** du Code civil, issu de la loi de 2005 sur le nom de famille.
- **Décret n°2016-185** du 23 février 2016 pris pour l'application de l'ordonnance n°2015-1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille.

Accompagnement parentalité

- **Charte accompagnement parentalité 2022 :**
- **Arrêté du 9 mars 2022** portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité.
- **Article L. 214-1-2** du Code de l'action sociale et des familles.
- **Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**, charte et définition :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-famille-enfance/dispositifs-d-aides-aux-familles/article/les-reseaux-d-ecoute-d-appui-et-d-accompagnement>
- **Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022** « Dessine-moi un parent », juillet 2018 :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf
- **Campagne de communication et d'accompagnement pour les 1000 premiers jours :**
<https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/les-1000-premiers-jours>
<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

Accompagnement à la co-parentalité

Guide 2022. Couple séparé, parents associés, guide pratique pour une co-parentalité réussie :

<https://enfance-et-partage.org/wp-content/uploads/2022/03/guide-coparentalite-2022-1.pdf>

Place des parents en EAJE

- **Circulaire n°83/22** du 30 juin 1983 sur la place des parents en crèche et proposant les conseils de crèche.
- **Article 2324.32** du CSP, conseil d'établissement.
- **Article 2324 29**, alinéa 3 définissant un projet social et de développement durable, lequel précise que « *ce projet (...) intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32* ».

Droit à l'image

- **Articles 7 à 15** du Code civil.

Droit des enfants

- **Loi n°2019-721** du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires .
- **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** :
[/www.unicef.fr/convention-des-droits-de-lenfant.pdf](http://www.unicef.fr/convention-des-droits-de-lenfant.pdf)
- Ministère des Solidarités et de la santé, droits des enfants :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/article/quels-sont-les-droits-des-enfants>
- Code de l'enfant :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/31822_dicom_code_de_l_enfant_a5_v3.pdf
- **Plan 2020-2022 de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants** :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/plan-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-enfants-2-ans-apres>
- **Article L. 119-1** du CASF, loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. Redéfinition de la maltraitance.

Protection de l'enfance

- **Loi n°2007-293** du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et les procédures de signalement (notion d'information préoccupante).
- **Loi n°2016-297** du 14 mars 2016, JO du 15 mars 2016 réformant en partie la loi de 2007 pour mieux prendre en compte les besoins de l'enfant.
- **Loi n°2022-140** du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, incluant une nouvelle définition de la maltraitance y compris la maltraitance institutionnelle (Article L. 119-1 du CASF).
- **Article R. 2324-30.II 4** du Code de la santé publique modifié par le décret 2021-1131 du 30 août 2021 article 6 : dans le règlement de fonctionnement « établir un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant ».

- **Guide pratique « La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation », 2010 :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011_guideprat_cellule_depart.pdf

- **Rapport ministériel « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-demarche-de-consensus-pe_fevrier-2017.pdf

Enfant en danger : comment le signaler ?

- **Articles 375 à 375-9** du Code civil : procédure de signalement et assistance éducative.
- **Articles 434-1 à 434-7** du Code pénal : poursuite pénale (article 434-3).
- **Article 223-6** du Code pénal : sanction pour non-assistance à personne en danger.
- **Articles 226-10 à 226-12** du Code pénal : dénonciation calomnieuse.
- **Articles 226-13 à 226-14** relatifs au secret professionnel.
- **Décret n° 2022-1728 du 30 décembre 2022** relatif au référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant

- **Site de l'enfance en danger :** <https://www.allo119.gouv.fr/>

- **Guide juridique à l'usage des professionnels de l'enfance « Agir contre la maltraitance » :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2014_guide_juridique_agir_contre_la_maltraitance_leger_1_.pdf

- **Cadre national de référence** sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger de la Haute autorité de santé, janvier 2021 :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference

Rédiger une information préoccupante

- **Articles L. 226-2-1 à L. 226-13**, recueil et traitement des informations préoccupantes par le Conseil départemental.

- **Articles R. 226-2-2 à D. 226-2-7** du Code de l'action sociale et des familles : évaluation suite à une information préoccupante.

- **Décret n°2016-1476** du 28 octobre 2016 pris en application de l'article L. 226-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et relatif à l'évaluation de la situation de mineurs à partir d'une information préoccupante, réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels.

- **Cadre national de référence** sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger de la Haute autorité de santé, janvier 2021, fiches outils et trames pour information préoccupante :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference

- Beaucoup de départements ont rédigé des guides autour de l'information préoccupante, ils sont souvent intéressants et utiles à tout un chacun, même sans résider dans lesdits départements. En voici deux exemples :

- **Guide 2019 de l'information préoccupante et du signalement CD 94 :**
https://www.valdemarne.fr/sites/default/files/1904_0703-cd94-bassedef.pdf

- **Guide 2021 département du 13 :**
https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Enfance/Protection_enfance/guide-protection-enfance_2021.pdf

- Article publié sur le site d'Eduscol, ministère de l'Éducation nationale, « **Enfants en danger : comment les repérer ? Que faire ?** » :

<https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire>

- **La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des situations préoccupantes, guide ministériel, 2011 :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011_guideprat_cellule_depart.pdf

- **Fiche reflexe à destination des professionnels intervenant auprès d'enfants.** Suspensions de maltraitances chez l'enfant ou l'adolescent, repérage et conduites à tenir :

<https://FICHE-REFLEXE-a-destination-des-PROFESSIONNELS.pdf>

Liste des personnes ayant contribué à la conception et à la rédaction de ce vade-mecum (par ordre alphabétique)

Dans cette version actualisée (2023) :

Sabrina Beury, coordinatrice Petite Enfance, CCAS de la mairie de Toulouse, Haute-Garonne. Mail : sabrina.beury@ccas-toulouse.fr

Isabelle Delosier, coordinatrice Petite Enfance, Alès Agglomération, Gard.
Mail : isabelle.delosier@alesagglo.fr

Marie-Hélène Hurtig, formatrice Petite Enfance, Fuveau, Bouches-du-Rhône.
Mail : mh.hurtig@wanadoo.fr

Michelle Montigny, coordinatrice Petite Enfance du SIDSCAVAR, Villeneuve-lès-Avignon, Gard. Mail : montigny@sidscava.com

Aide à la mise en page et relecture :

Dos Carré, agence de communication responsable et solidaire, site : www.doscarre.com

Formaneo, Géraldine Chapurlat, juriste formatrice spécialisée en petite enfance, site : www.formaneo.org/

Dans sa première version (2016) :

Bernadette Crest, coordinatrice Petite Enfance,

Isabelle Delosier, coordinatrice Petite Enfance,

Véronique Diapede, directrice générale adjointe, pôle Petite Enfance,

Nathalie Die, directrice Petite Enfance,

Martine Dujon, directrice EAJE,

Viviane Favier, coordinatrice Petite Enfance,

Corinne Gastaud, directrice de service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse,

Marie-Hélène Hurtig, formatrice Petite Enfance,

Michelle Montigny, coordinatrice Petite Enfance,

Eliane Ruat, coordinatrice Petite Enfance,

Briqitte Souzy, coordination des modes d'accueil individuels et collectifs,

Valérie Thomas, directrice Petite Enfance,

Karine Valmalette, directrice EAJE,

Agnès Zaluski-Romanet, coordinatrice des services Petite Enfance.